

Etudiants étrangers : la faute de la France

17/11/2011

LE MONDE

Claude Guéant est un homme méthodique et déterminé. En avril, le ministre de l'intérieur a annoncé son intention de faire baisser de 10 % (20 000 sur 200 000) le nombre d'immigrés entrant légalement en France chaque année. En mai, il a concentré ses efforts sur l'immigration de travail et enterré la politique d'« immigration choisie » prônée depuis 2007 par le chef de l'Etat : « *Contrairement à une légende, il est inexact que nous ayons besoin de talents, de compétences* » issus de l'immigration.

Le 31 mai enfin, il a signé avec son collègue du travail, Xavier Bertrand, une circulaire visant à appliquer de la manière la plus stricte la loi de 2006 sur l'immigration professionnelle. Concrètement, il est demandé aux préfets de vérifier qu'aucun salarié français n'est susceptible d'occuper cet

emploi avant d'accorder un statut de salarié à un étudiant étranger, diplômé d'une université ou d'une grande école française et recruté par une entreprise.

L'effet de cette circulaire a été rapide : depuis trois mois, des dizaines, des centaines même, de diplômés étrangers, issus pour certains des plus grandes écoles françaises (Polytechnique, HEC, Essec, Sciences Po...) et que de grandes entreprises voulaient embaucher, se voient refuser un permis de séjour.

Editorial

Rien n'a fait fléchir le ministre de l'intérieur. Ni le cri d'alarme de la Conférence des grandes écoles, inquiète de voir « *l'attractivité de la France et de son enseignement supérieur* » sévèrement écornée. Ni la mise en garde de la Conféren-

ce des présidents d'université, qui juge « *très grave* » le préjudice ainsi porté aux conventions passées avec les universités étrangères.

Pas davantage l'émoi de l'Association française des entreprises privées, qui ne comprend pas que la France se prive de talents qu'elle a elle-même formés et qui seraient précieux dans la compétition économique mondiale. Encore moins la colère des diplômés étrangers déboutés – et dégoûtés – ou les critiques des sénateurs socialistes exprimées dans une proposition de résolution déposée le 15 novembre.

Ce n'est pas tout. En septembre, la ministre du budget, Valérie Pécresse, a rappelé à Claude Guéant la « *stratégie d'attractivité universitaire* » de la France. Son successeur à l'enseignement supérieur, Laurent Wauquiez, a été on ne peut plus clair, y compris dans

ces colonnes, le 7 octobre : « *Ces jeunes formés chez nous et sur lesquels on a investi sont des ambassadeurs pour la France, à vie. La France doit continuer d'attirer les talents.* » Et le ministre précisait que, dans un domaine aussi stratégique que celui des ingénieurs, la France forme 30 000 diplômés par an, alors qu'elle en aurait besoin de 40 000.

Claude Guéant n'en a cure. A cinq mois de la présidentielle et sous la pression du Front national, seule compte, désormais, la baisse du chiffre de l'immigration en France. Sur l'air bien connu de « *La France aux Français* ». Peu importe que cela soit contraire aux intérêts du pays et de ses entreprises. Peu importe, semble-t-il, que ce ne soit pas seulement incohérent, mais hon-

teux. ■

Mobilisation croissante en faveur des diplômés étrangers menacés d'expulsion

Le gouvernement refuse de retirer la circulaire restreignant les conditions de séjour des étudiants

Près de six mois après la publication, le 31 mai, d'une circulaire conjointe des ministères de l'intérieur et du travail restreignant les possibilités pour les diplômés étrangers de poursuivre leur carrière en France, la mobilisation en leur faveur prend de l'ampleur (*Le Monde* du 28 septembre). Un certain nombre de syndicats, grandes entreprises et partis politiques ont en effet décidé de soutenir le « collectif du 31 mai » qu'une partie d'entre eux, souvent issus de grandes écoles, ont constitué pour éviter les reconduites à la frontière.

Mardi 15 novembre, la sénatrice PS de Paris Bariza Khiari a déposé une proposition de résolution qui dénonce notamment « l'incohérence » de la politique gouvernementale vis-à-vis d'une « élite étrangère », « contrainte de quitter le territoire français ». Elle appelle ainsi les ministères concernés à « prendre en compte, pour mener [leur] politique migratoire, les nécessités du rayonnement international de la France ».

Le texte, jugé mardi « recevable » par le bureau du Sénat, a été cosigné par la plupart des élus du groupe socialiste ainsi qu'un certain nombre de sénateurs Verts. Sa portée est essentiellement politique car il n'oblige pas à un « retrait » de la circulaire du 31 mai, comme le réclament les étudiants étrangers mobilisés. Mais il contraint toutefois le gouvernement à se positionner officiellement dans les prochains mois, lorsque la proposition de résolution sera inscrite à l'agenda du Sénat.

En attendant, le « collectif du 31 mai » met en avant un certain nombre de soutiens. Depuis sa création, en septembre, il a reçu l'appui de la Conférence des présidents d'université (CPU) et de la Conférence des grandes écoles (CGE). Très vite, il a été rejoint par la CGT et un certain nombre de syndicats étudiants comme l'Union nationale des étudiants de France (UNEF). Ainsi que par de grandes entreprises comme le géant des cosmétiques L'Oréal ou le cabinet de conseil Ernst & Young.

Deux manifestations ont été organisées, dont une samedi 12 novembre, devant le ministère du travail, à Paris, qui a réuni plusieurs centaines d'étudiants. « A



Manifestation d'étudiants à Paris, le 12 novembre, à l'appel du Collectif du 31 mai. YANN FOREIX/MAXPPP

partir de maintenant, nous envisageons de manifester tous les jeudis », assure Meriem Kadari, une diplômée algérienne de 27 ans dans la même situation que ses camarades, et qui gère la communication du collectif.

Maigres résultats

Pour l'instant, les résultats de la mobilisation sont relativement maigres. Selon M^{lle} Kadari, sur 462 dossiers déposés auprès des ministères concernés pour contester le refus de titre de séjour, seuls 65 ont obtenu une réponse positive. Pour plus de 200 d'entre eux, le recours hiérarchique intenté n'a rien donné. Et 174 étudiants sont toujours en attente d'une réponse.

Une « charte des droits et devoirs » pour les naturalisés

A partir du 1^{er} janvier, les étrangers naturalisés (environ 90 000 personnes par an), devront signer une « charte des droits et devoirs ». Elaborée par le Haut Conseil à l'intégration (HCI), elle a été remise, mardi 15 novembre, au ministre de l'intérieur, Claude Guéant. Le texte était voulu par la loi du 16 juin 2011 sur l'immigration et l'intégration.

Au ministère de l'intérieur, la ligne demeure ferme. Le retrait de la circulaire n'est pas envisagé. On admet seulement que le texte adressé aux préfetures a pu avoir « ici où là » des interprétations « un peu mécaniques ». Le ministère affirme y avoir remédié en réexaminant « un certain nombre » de situations d'étudiants qui en avaient fait la demande.

La place Beauvau considère également qu'il y a une « déformation de la réalité ». La mobilisation actuelle, qui donne surtout à voir des étrangers diplômés des meilleures écoles françaises, ne serait pas à l'image de la majorité des demandes de « changement de statut » sur lesquelles le ministère

a statué – soit le passage du statut « d'étudiant » à celui de « salarié ». « Nous avons des cas de personnes souhaitant devenir comptable de PME, conducteur de travaux ou informaticiens. Or la question peut se poser de savoir si la France a réellement besoin de ces étrangers pour ces postes », justifie-t-on.

Selon Alexandre George, directeur du cabinet Migration Conseil spécialisé dans l'aide aux entreprises pour le recrutement d'employés étrangers, un certain nombre de « filières » d'immigration clandestine utilisent effectivement les visas étudiants pour faire venir de la main-d'œuvre bon marché. Mais, à côté d'eux, il y a tous les diplômés hautement qualifiés et tous ceux qui ont simplement eu des aléas dans leur parcours.

Or ces étudiants-là sont les « victimes collatérales » de la circulaire du 31 mai, estime M. George. Un texte qui vise en réalité principalement à permettre au gouvernement, entre janvier et mars – période traditionnelle de publication des chiffres de l'immigration – et en pleine campagne présidentielle, d'afficher, comme il s'y était engagé, une baisse de l'« immigration légale ». ■

« Vous souhaitez devenir français. C'est une décision importante et réfléchie. Devenir français n'est pas une simple démarche administrative (...) c'est une décision qui vous engage et, au-delà de vous, engage vos descendants », souligne la charte en préambule. Pour être appliquée, elle doit toutefois encore être transmise sous forme de décret au Conseil d'Etat.